



# QUALITÉ DE L'EAU DU ROBINET 2022 ROBERT CENTRE - BOURG

L'eau qui arrive à votre robinet provient principalement des rivières Lézarde et Capot et en appoint de la rivière Blanche. En période de sécheresse, les deux forages de Rivière Blanche assurent un apport complémentaire de la ressource en eau. La procédure réglementaire de protection des captages des rivières Blanche, Lézarde et des forages de Rivière Blanche est achevée, tandis que celle de concernant la rivière Capot est engagée. Ces eaux sont traitées par les stations de Vivé (décantation, charbon actif, ultrafiltration et désinfection), Directoire et Rivière Blanche (décantation, filtration et désinfection).

L'eau est régulièrement contrôlée. En 2022, 127 contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la qualité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- > 35 au niveau des captages,
- > 68 au niveau des installations de traitement,
- > 24 directement au robinet.

Les analyses effectuées pour le contrôle sanitaire des eaux sont réalisées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé [le Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique (chargé notamment des analyses concernant la bactériologie, les analyses physicochimiques et les métaux), le Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme (chargé notamment des analyses concernant les pesticides, micropolluants et toxiques), le Laboratoire Eichrom à Bruz (chargé des analyses concernant la radioactivité)]. Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés aux seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

**L'eau délivrée en 2022 sur votre réseau était de très bonne qualité bactériologique. Les normes réglementaires ont été respectées pour la quasi totalité des substances chimiques indésirables (nitrate, fluor...) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,...) recherchées à l'exception des trois dépassements ponctuels pour l'aluminium.**



#### > Qualité bactériologique :

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2022, 100% des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.



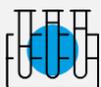
#### > Teneur en chlore :

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau ; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore (> 0,6 mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables. La teneur moyenne calculée en 2022 était de 0,66 mg/L et 59 % des prélèvements ont dépassé la valeur cible de 0,6 mg/L.



#### > Les nitrates :

Présents naturellement dans les eaux en faibles quantités, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maîtrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée ; en 2022 la moyenne calculée était de 0,86 mg/L.



### Les trihalométhanes (THM) :

Les THM sont issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. La valeur réglementaire de 100 µg/L est retenue comme n'entraînant pas d'effets sur la santé. **La moyenne de 9 µg/L calculée en 2022 est conforme à la valeur limite réglementaire de 100 µg/L.**

#### > Les bromates :



Les bromates se forment à partir des impuretés présentes dans les préparations de chlore utilisées pour la désinfection. La valeur réglementaire de 10 µg/L est retenue comme n'entraînant pas d'effets sur la santé. **La moyenne de 0,92 µg/L calculée en 2022 est conforme à la valeur limite réglementaire de 10 µg/L.**

#### > L'aluminium :



L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais est également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. Le dépassement de la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L traduit un défaut dans le traitement ou l'exploitation du réseau. La moyenne calculée en 2022 était de **60 µg/L et plus de 95 % des résultats ont respecté la valeur guide. Trois dépassements de la norme fixée pour l'aluminium ont été relevés. Ces dépassements ponctuels ont justifié la mise en œuvre d'actions visant à rétablir la qualité de l'eau distribuée au robinet ainsi que le renforcement du suivi de ce paramètre.**

#### > Les pesticides\* :



Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles, domestiques et des voiries. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L est retenue comme n'entraînant pas d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes décontaminations. **Six molécules [Chlordécone, HCH Alpha, HCH bêta HCH Gamma (insecticides), Fludioxonil et Azoxystrobine (fongicides)] ont été mises en évidence sur l'eau brute de la rivière Capot qui fait l'objet d'un traitement spécifique ; et une détectée [Chlordécone (insecticide)] sur l'eau brute de la Rivière Blanche. Par ailleurs, un dépassement ponctuel de la norme sanitaire de 0,1 µg/L pour le 2-4,D (herbicide) a été mise en évidence sur l'eau en sortie de traitement de l'usine de Directoire. Hormi ce dépassement ponctuel, la norme sanitaire de 0,1 µg/L a toujours été respectée au robinet.**

### CONSEILS PRATIQUES :

- > Consommer l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson ou les usages alimentaires.
- > Ne pas consommer l'eau, lorsque la couleur, la saveur ou l'odeur, est inhabituelle. Laisser couler l'eau quelques minutes. Si le phénomène persiste signalez-le à la Société Martiniquaise des Eaux (S.M.E.).
- > Après quelques jours d'absence, utiliser le premier jet pour des usages domestiques. Laisser couler l'eau quelques minutes avant de la consommer.
- > Lors de période de sécheresse, limiter autant que possible les usages d'eau, afin d'économiser la ressource en eau. Respecter les mesures préconisées dans l'arrêté préfectoral sécheresse.

### POUR EN SAVOIR PLUS :

Les résultats détaillés sont consultables à la mairie de votre domicile, en scannant le QR code, ou sur internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr) ou <https://www.martinique.ars.sante.fr/eau-potable-1>

Pour le réseau **Robert Centre - Bourg** vos interlocuteurs sont :

Le maître d'ouvrage : **Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (Cap Nord)**

L'exploitant : **Société Martiniquaise des Eaux (S.M.E.)**



# QUALITÉ DE L'EAU DU ROBINET 2022 SAINTE-MARIE PEROU BEZAUDIN

L'eau qui arrive à votre robinet provient principalement des 3 captages de la Rivière du Galion et en appoint de la Rivière Capot. La procédure réglementaire de protection des 3 captages de la Rivière du Galion est achevée tandis que celle du captage la Rivière Capot est engagée. Ces eaux sont traitées par la station du Galion (décantation, filtration et désinfection) et la station de Vivé (décantation, charbon actif, ultrafiltration et désinfection).

L'eau est régulièrement contrôlée. En 2022, 108 contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la qualité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- > 20 au niveau des captages,
- > 79 au niveau des installations de traitement,
- > 9 directement au robinet.

Les analyses effectuées pour le contrôle sanitaire des eaux sont réalisées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé [le Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique (chargé notamment des analyses concernant la bactériologie, les analyses physicochimiques et les métaux), le Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme (chargé notamment des analyses concernant les pesticides, micropolluants et toxiques), le Laboratoire Eichrom à Bruz (chargé des analyses concernant la radioactivité)]. Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés aux seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

L'eau délivrée en 2022 sur votre réseau était de très bonne qualité bactériologique. Les normes réglementaires ont été respectées pour la quasi totalité des substances chimiques indésirables (nitrate, fluor...) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,...) recherchées, à l'exception des deux dépassements ponctuels pour l'aluminium.



#### > Qualité bactériologique :

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2022, 100% des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.



#### > Teneur en chlore :

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau ; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore (> 0,6 mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables. La teneur moyenne calculée en 2022 était de 0,54 mg/L et 22 % des prélèvements ont dépassé la valeur cible de 0,6 mg/L.



#### > Les nitrates :

Présents naturellement dans les eaux en faibles quantités, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maîtrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée ; en 2022 la moyenne calculée était de 1,22 mg/L.



### Les trihalométhanes (THM) :

Les THM sont issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. La valeur réglementaire de 100 µg/L est retenue comme n'entraînant pas d'effets sur la santé. **L'eau de ce réseau public n'a pas fait l'objet de recherche de ce paramètre en 2022\***.

#### > Les bromates :



Les bromates se forment à partir des impuretés présentes dans les préparations de chlore utilisées pour la désinfection. La valeur réglementaire de 10 µg/L est retenue comme n'entraînant pas d'effets sur la santé. **La moyenne de 0,17 µg/L calculée en 2022 est conforme à la valeur limite réglementaire de 10 µg/L.**

#### > L'aluminium :



L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais est également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. Le dépassement de la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L traduit un défaut dans le traitement ou l'exploitation du réseau. La moyenne calculée en 2022 était de **54 µg/L et plus de 97 % des résultats ont respecté la valeur guide. Deux dépassements de la norme fixée pour l'aluminium ont été relevés. Ces dépassements ponctuels ont fait l'objet d'actions visant à rétablir la qualité de l'eau distribuée au robinet ainsi que le renforcement du suivi de ce paramètre.**

#### > Les pesticides° :



Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles, domestiques et des voiries. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L est retenue comme n'entraînant pas d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes décontaminations. **Six molécules [Chlordécone, HCH Alpha, HCH bêta HCH Gamma (insecticides), Fludioxonil et Azoxystrobine (fongicides)] ont été mises en évidence sur l'eau brute de la rivière Capot qui fait l'objet d'un traitement spécifique. Toutefois, la norme sanitaire de 0,1 µg/L a toujours été respectée au robinet.**

## CONSEILS PRATIQUES :

- > Consommer l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson ou les usages alimentaires.
- > Ne pas consommer l'eau, lorsque la couleur, la saveur ou l'odeur, est inhabituelle. Laisser couler l'eau quelques minutes. Si le phénomène persiste signalez-le à la Société Martiniquaise des Eaux (S.M.E.).
- > Après quelques jours d'absence, utiliser le premier jet pour des usages domestiques. Laisser couler l'eau quelques minutes avant de la consommer.
- > Lors de période de sécheresse, limiter autant que possible les usages d'eau, afin d'économiser la ressource en eau. Respecter les mesures préconisées dans l'arrêté préfectoral sécheresse.

## POUR EN SAVOIR PLUS :

Les résultats détaillés sont consultables à la mairie de votre domicile, en scannant le QR code, ou sur internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr) ou <https://www.martinique.ars.sante.fr/eau-potable-1>

Pour le réseau **Sainte Marie Pérou Bezaudin** vos interlocuteurs sont :

Le maître d'ouvrage : **Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (Cap Nord)**

L'exploitant : **Société Martiniquaise des Eaux (S.M.E.)**



\* L'annexe II de l'arrêté du 11 janvier 2007 prévoit 1 analyse tous les 2 à 5 ans pour les installations de faibles débits ou pour les réseaux alimentant une faible densité de population

# QUALITÉ DE L'EAU DU ROBINET 2022 HAUTEURS TRINITE SAINTE-MARIE

L'eau qui arrive à votre robinet provient principalement de la Rivière du Galion (pompage à la confluence), Bras Gommier et Bras Verrier et en appoint des rivières Lézarde et Capot. La procédure réglementaire de protection de ces captages est achevée et engagée pour la Rivière Capot. Ces eaux sont traitées par les stations du Galion, de Directoire (décantation, filtration et désinfection) et la station de Vivé (décantation-charbon actif, ultrafiltration et désinfection).

L'eau est régulièrement contrôlée. En 2022, **252** contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la qualité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- > **35** au niveau des captages,
- > **105** au niveau des installations de traitement,
- > **112** directement au robinet.

Les analyses effectuées pour le contrôle sanitaire des eaux sont réalisées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé [le **Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique** (chargé notamment des analyses concernant la bactériologie, les analyses physicochimiques et les métaux), le **Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme** (chargé notamment des analyses concernant les pesticides, micropolluants et toxiques), le **Laboratoire Eichrom à Bruz** (chargé des analyses concernant la radioactivité)]. Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés aux seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

L'eau délivrée en 2022 sur votre réseau était de bonne qualité bactériologique. Les normes réglementaires ont été respectées pour la quasi totalité des substances chimiques indésirables (nitrate, fluor...) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,...) recherchées, à l'exception des huit dépassements ponctuels pour l'aluminium.



#### > Qualité bactériologique :

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2022, **99%** des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.



#### > Teneur en chlore :

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau ; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore (> 0,6 mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables. La teneur moyenne calculée en 2022 était de **0,60 mg/L** et **43 %** des prélèvements ont dépassé la valeur de **0,6 mg/L**.



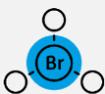
#### > Les nitrates :

Présents naturellement dans les eaux en faibles quantités, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maîtrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée ; en 2022 la moyenne calculée était de **0,22 mg/L**.



### Les trihalométhanes (THM) :

Les THM sont issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. La valeur réglementaire de 100 µg/L est retenue comme n'entraînant pas d'effets sur la santé. **La moyenne de 23 µg/L calculée en 2022 est conforme à la valeur limite réglementaire de 100 µg/L.**



### > Les bromates :

Les bromates se forment à partir des impuretés présentes dans les préparations de chlore utilisées pour la désinfection. La valeur réglementaire de 10 µg/L est retenue comme n'entraînant pas d'effets sur la santé. **La valeur de 0,02 µg/L mesurée en 2022 est conforme à la valeur limite réglementaire de 10 µg/L.**

### > L'aluminium :



L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais est également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. Le dépassement de la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L traduit un défaut dans le traitement ou l'exploitation du réseau. La moyenne calculée en 2022 était de **104 µg/L et plus de 96 % des résultats ont respecté la valeur guide. Huit dépassements de la norme fixée pour l'aluminium ont été relevés. Ces dépassements ponctuels ont fait l'objet d'actions visant à rétablir la qualité de l'eau distribuée au robinet, ainsi que le renforcement du suivi de ce paramètre.**

### > Les pesticides\* :



Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles, domestiques et des voiries. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L est retenue comme n'entraînant pas d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes décontaminations. **Six molécules [Chlordécone, HCH Alpha, HCH bêta HCH Gamma (insecticides), Fludioxonil et Azoxystrobine (fongicides)] ont été mises en évidence sur l'eau brute de la rivière Capot qui fait l'objet d'un traitement spécifique. Une molécule de 2-4,D (herbicide) a également été détectée en sortie de traitement de l'usine de Directoire Toutefois, la norme sanitaire de 0,1 µg/L a toujours été respectée au robinet.**

## CONSEILS PRATIQUES :

- > Consommer l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson ou les usages alimentaires.
- > Ne pas consommer l'eau, lorsque la couleur, la saveur ou l'odeur, est inhabituelle. Laisser couler l'eau quelques minutes. Si le phénomène persiste signalez-le à la Société Martiniquaise des Eaux (S.M.E.).
- > Après quelques jours d'absence, utiliser le premier jet pour des usages domestiques. Laisser couler l'eau quelques minutes avant de la consommer.
- > Lors de période de sécheresse, limiter autant que possible les usages d'eau, afin d'économiser la ressource en eau. Respecter les mesures préconisées dans l'arrêté préfectoral sécheresse.

## POUR EN SAVOIR PLUS :

Les résultats détaillés sont consultables à la mairie de votre domicile, en scannant le QR code, ou sur internet [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr) ou <https://www.martinique.ars.sante.fr/eau-potable-1>

Pour le réseau Hauteurs Trinité Sainte-Marie vos interlocuteurs sont :

Le maître d'ouvrage : **Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (Cap Nord)**

L'exploitant : **Société Martiniquaise des Eaux (S.M.E.)**



# QUALITÉ DE L'EAU DU ROBINET 2022 HAUTEURS SAINTE-MARIE LORRAIN

L'eau qui arrive à votre robinet provient principalement de la rivière du Lorrain et de la rivière Capot. La procédure réglementaire de protection de ces captages est engagée. Ces eaux sont traitées par **et les stations du Lorrain (décantation, filtration et désinfection) et de Vivé (décantation, charbon actif, ultrafiltration et désinfection)**.

L'eau est régulièrement contrôlée. En 2022, **63** contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la qualité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- > **15** au niveau des captages,
- > **36** au niveau des installations de traitement,
- > **12** directement au robinet.

Les analyses effectuées pour le contrôle sanitaire des eaux sont réalisées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé [**le Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique** (chargé notamment des analyses concernant la bactériologie, les analyses physicochimiques et les métaux), **le Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme** (chargé notamment des analyses concernant les pesticides, micropolluants et toxiques), **le Laboratoire Eichrom à Bruz** (chargé des analyses concernant la radioactivité)]. Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés aux seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

**L'eau délivrée en 2022 sur votre réseau était de très bonne qualité bactériologique. Les normes réglementaires ont été respectées pour la quasi totalité des substances chimiques indésirables (nitrate, fluor...) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,...) recherchées, à l'exception des trois dépassements ponctuels pour l'aluminium.**



#### > Qualité bactériologique :

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2022, **100%** des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.



#### > Teneur en chlore :

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau ; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore (> 0,6 mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables. La teneur moyenne calculée en 2022 était de **0,58 mg/L** et **33 % des prélèvements ont dépassé la valeur cible de 0,6 mg/L**.



#### > Les nitrates :

Présents naturellement dans les eaux en faibles quantités, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maîtrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée ; en 2022 la **moyenne calculée était de 0,27 mg/L**.



### Les trihalométhanes (THM) :

Les THM sont issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. La valeur réglementaire de 100 µg/L est retenue comme n'entraînant pas d'effets sur la santé. **La moyenne de 12 µg/L calculée en 2022 est conforme à la valeur limite réglementaire de 100 µg/L.**



### > Les bromates :

Les bromates se forment à partir des impuretés présentes dans les préparations de chlore utilisées pour la désinfection. La valeur réglementaire de 10 µg/L est retenue comme n'entraînant pas d'effets sur la santé. **La valeur de 0,06 µg/L mesurée en 2022 est conforme à la valeur limite réglementaire de 10 µg/L.**



### > L'aluminium :

L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais est également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. Le dépassement de la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L traduit un défaut dans le traitement ou l'exploitation du réseau. La moyenne calculée en 2022 était de **124 µg/L et plus de 75 % des résultats ont respecté la valeur guide. Trois dépassements de la norme fixée pour l'aluminium ont été relevés. Ces dépassements ponctuels ont fait l'objet d'actions visant à rétablir la qualité de l'eau distribuée au robinet.**

### > Les pesticides\* :



Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles, domestiques et des voiries. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L est retenue comme n'entraînant pas d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes décontaminations. **Une molécule [Fludioxonil (fongicide)] a été mise en évidence au captage et en sortie de traitement. Toutefois, la norme sanitaire de 0,1 µg/L a toujours été respectée au robinet.**

## CONSEILS PRATIQUES :

- > Consommer l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson ou les usages alimentaires.
- > Ne pas consommer l'eau, lorsque la couleur, la saveur ou l'odeur, est inhabituelle. Laisser couler l'eau quelques minutes. Si le phénomène persiste signalez-le à la Société Martiniquaise des Eaux (S.M.E.).
- > Après quelques jours d'absence, utiliser le premier jet pour des usages domestiques. Laisser couler l'eau quelques minutes avant de la consommer.
- > Lors de période de sécheresse, limiter autant que possible les usages d'eau, afin d'économiser la ressource en eau. Respecter les mesures préconisées dans l'arrêté préfectoral sécheresse.

## POUR EN SAVOIR PLUS :

Les résultats détaillés sont consultables à la mairie de votre domicile, en scannant le QR code, ou sur internet : [www.eaputable.sante.gouv.fr](http://www.eaputable.sante.gouv.fr) ou <https://www.martinique.ars.sante.fr/eau-potable-1>

Pour le réseau **Hauteurs Sainte Marie-Lorrain** vos interlocuteurs sont :  
Le maître d'ouvrage : **Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (Cap Nord)**  
L'exploitant : **Société Martiniquaise des Eaux (S.M.E.)**



# QUALITÉ DE L'EAU DU ROBINET 2022 GROS MORNE - VERT PRE

L'eau qui arrive à votre robinet provient de la **Rivière Lézarde**. La procédure réglementaire de protection de ce captage est achevée. Cette eau est traitée par la **station de Directoire (décantation, filtration et désinfection)**.

L'eau est régulièrement contrôlée. En 2022, **55** contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la qualité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- > **11** au niveau du captage,
- > **26** au niveau de l'installation de traitement,
- > **18** directement au robinet.

Les analyses effectuées pour le contrôle sanitaire des eaux sont réalisées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé [**le Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique** (chargé notamment des analyses concernant la bactériologie, les analyses physicochimiques et les métaux), **le Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme** (chargé notamment des analyses concernant les pesticides, micropolluants et toxiques), **le Laboratoire Eichrom à Bruz** (chargé des analyses concernant la radioactivité)]. Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés aux seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

L'eau délivrée en 2022 sur votre réseau était de très bonne qualité bactériologique, en dépit d'une désinfection irrégulière. Les normes réglementaires ont été respectées pour la quasi totalité des substances chimiques indésirables (nitrate, fluor...) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,...) recherchées, à l'exception du dépassement ponctuel de 2,4-D (herbicide) et des trois dépassements ponctuels pour l'aluminium.



#### > Qualité bactériologique :

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2022, **100%** des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.



#### > Teneur en chlore :

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau ; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore (> 0,6 mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables. La teneur moyenne calculée en 2022 était de **0,48 mg/L** et **39 %** des prélèvements ont dépassé la valeur cible de **0,6 mg/L**.



#### > Les nitrates :

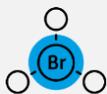
Présents naturellement dans les eaux en faibles quantités, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maîtrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée ; en 2022 la **moyenne calculée était de 0,5 mg/L**.



### Les trihalométhanes (THM) :

Les THM sont issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. La valeur réglementaire de 100 µg/L est retenue comme n'entraînant pas d'effets sur la santé. **La valeur de 29 µg/L mesurée en 2022 est conforme à la valeur limite réglementaire de 100 µg/L.**

#### > Les bromates :



Les bromates se forment à partir des impuretés présentes dans les préparations de chlore utilisées pour la désinfection. La valeur réglementaire de 10 µg/L est retenue comme n'entraînant pas d'effets sur la santé. **La moyenne de 1,5 µg/L calculée en 2022 est conforme à la valeur limite réglementaire de 10 µg/L.**

#### > L'aluminium :



L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais est également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. Le dépassement de la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L traduit un défaut dans le traitement ou l'exploitation du réseau. La moyenne calculée en 2022 était de **97,5 µg/L et plus de 93 % des résultats ont respecté la valeur guide. Trois dépassements de la norme fixée pour l'aluminium ont été relevés. Ces dépassements ponctuels ont justifié la mise en œuvre d'actions correctives et le renforcement du suivi de ce paramètre.**

#### > Les pesticides\* :



Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles, domestiques et des voiries. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L est retenue comme n'entraînant pas d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes décontaminations. **Un dépassement ponctuel de la norme sanitaire de 0,1 µg/L pour le 2-4,D (herbicide) a été mis en évidence en sortie de traitement de l'usine de Directoire. Hormi ce dépassement ponctuel qui n'a pas justifié la mise en œuvre de mesures de restriction de consommation, la norme sanitaire de 0,1 µg/L a toujours été respectée au robinet.**

## CONSEILS PRATIQUES :

- > Consommer l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson ou les usages alimentaires.
- > Ne pas consommer l'eau, lorsque la couleur, la saveur ou l'odeur, est inhabituelle. Laisser couler l'eau quelques minutes. Si le phénomène persiste signalez-le à la Société Martiniquaise des Eaux (S.M.E.).
- > Après quelques jours d'absence, utiliser le premier jet pour des usages domestiques. Laisser couler l'eau quelques minutes avant de la consommer.
- > Lors de période de sécheresse, limiter autant que possible les usages d'eau, afin d'économiser la ressource en eau. Respecter les mesures préconisées dans l'arrêté préfectoral sécheresse.

## POUR EN SAVOIR PLUS :

Les résultats détaillés sont consultables à la mairie de votre domicile, en scannant le QR code, ou sur internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr) ou <https://www.martinique.ars.sante.fr/eau-potable-1>

Pour le réseau **Gros Morne Vert Pré** vos interlocuteurs sont :

Le maître d'ouvrage : **Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (Cap Nord)**

L'exploitant : **Société Martiniquaise des Eaux (S.M.E.)**



# QUALITÉ DE L'EAU DU ROBINET 2022 **GROS MORNE DUMAINE**

L'eau qui arrive à votre robinet provient principalement du Bras Gommier Percé de la Rivière Galion à Calvaire et en appoint des 3 captages de la Rivière du Galion. La procédure réglementaire de protection de ces captages est achevée. Ces eaux sont traitées par la station de Calvaire et de la station du Galion (décantation, filtration et désinfection).

L'eau est régulièrement contrôlée. En 2022, 70 contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la qualité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- > 10 au niveau des captages,
- > 52 au niveau des installations de traitement,
- > 8 directement au robinet.

Les analyses effectuées pour le contrôle sanitaire des eaux sont réalisées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé [le Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique (chargé notamment des analyses concernant la bactériologie, les analyses physicochimiques et les métaux), le Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme (chargé notamment des analyses concernant les pesticides, micropolluants et toxiques), le Laboratoire Eichrom à Bruz (chargé des analyses concernant la radioactivité)]. Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés aux seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

L'eau délivrée en 2022 sur votre réseau était de très bonne qualité bactériologique, en dépit d'une désinfection irrégulière. Les normes réglementaires ont toujours été respectées pour l'ensemble des substances indésirables (nitrate,...) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,...) recherchées, à l'exception du dépassement ponctuel observé pour l'aluminium.



#### > Qualité bactériologique :

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2022, 100% des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.



#### > Teneur en chlore :

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau ; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore (> 0,6 mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables. La teneur moyenne calculée en 2022 était de 0,82 mg/L et 75 % des prélèvements ont dépassé la valeur cible de 0,6 mg/L.



#### > Les nitrates :

Présents naturellement dans les eaux en faibles quantités, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maîtrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée ; en 2022 la moyenne calculée était de 0,28 mg/L.



### Les trihalométhanes (THM) :

Les THM sont issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. La valeur réglementaire de 100 µg/L est retenue comme n'entraînant pas d'effets sur la santé. **La valeur de 17 µg/L mesurée en 2022 est conforme à la valeur limite réglementaire de 100 µg/L.**



### > Les bromates :

Les bromates se forment à partir des impuretés présentes dans les préparations de chlore utilisées pour la désinfection. La valeur réglementaire de 10 µg/L est retenue comme n'entraînant pas d'effets sur la santé. **La présence de bromates n'a pas été relevée en 2022.**



### > L'aluminium :

L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais est également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. Le dépassement de la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L traduit un défaut dans le traitement ou l'exploitation du réseau. La moyenne calculée en 2022 était de **16 µg/L et plus de 98 % des résultats ont respecté la valeur guide. Un dépassement de la norme fixée pour l'aluminium a été relevé. Ce dépassement ponctuel a fait l'objet d'actions correctives visant à rétablir la qualité de l'eau distribuée au robinet.**



### > Les pesticides\* :

Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles, domestiques et des voiries. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L est retenue comme n'entraînant pas d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes décontaminations. **Aucun produit phytosanitaire n'a été mis en évidence sur ce réseau.**

## CONSEILS PRATIQUES :

- > Consommer l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson ou les usages alimentaires.
- > Ne pas consommer l'eau, lorsque la couleur, la saveur ou l'odeur, est inhabituelle. Laisser couler l'eau quelques minutes. Si le phénomène persiste signalez-le à la Société Martiniquaise des Eaux (S.M.E.).
- > Après quelques jours d'absence, utiliser le premier jet pour des usages domestiques. Laisser couler l'eau quelques minutes avant de la consommer.
- > Lors de période de sécheresse, limiter autant que possible les usages d'eau, afin d'économiser la ressource en eau. Respecter les mesures préconisées dans l'arrêté préfectoral sécheresse.

## POUR EN SAVOIR PLUS :

Les résultats détaillés sont consultables à la mairie de votre domicile, en scannant le QR code, ou sur internet [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr) ou <https://www.martinique.ars.sante.fr/eau-potable-1>

Pour le réseau **Gros Morne Dumaine** vos interlocuteurs sont :

Le maître d'ouvrage : **Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (Cap Nord)**

L'exploitant : **Société Martiniquaise des Eaux (S.M.E.)**



# QUALITÉ DE L'EAU DU ROBINET 2022 **GRAND'RIVIERE**

L'eau qui arrive à votre robinet provient de la **Grande Rivière**. La procédure réglementaire de protection de ce captage est engagée. Cette eau est traitée par la **station de Grand'Rivière (filtration et désinfection)**.

L'eau est régulièrement contrôlée. En 2022, **18** contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la qualité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- > **2** au niveau du captage,
- > **3** au niveau de l'installation de traitement,
- > **13** directement au robinet.

Les analyses effectuées pour le contrôle sanitaire des eaux sont réalisées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé [**le Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique** (chargé notamment des analyses concernant la bactériologie, les analyses physicochimiques et les métaux), **le Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme** (chargé notamment des analyses concernant les pesticides, micropolluants et toxiques), **le Laboratoire Eichrom à Bruz** (chargé des analyses concernant la radioactivité)]. Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés aux seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

**L'eau délivrée en 2022 sur votre réseau était de bonne qualité bactériologique, en dépit d'une désinfection irrégulière. Les normes réglementaires ont toujours été respectées pour l'ensemble des substances chimiques indésirables (nitrate, fluor...) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,...) recherchées.**



#### > **Qualité bactériologique :**

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2022, **92%** des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.



#### > **Teneur en chlore :**

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau ; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore (> 0,6 mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables. La teneur moyenne calculée en 2022 était de **0,69 mg/L** et **62 %** des prélèvements ont dépassé la valeur cible de **0,6 mg/L**.



#### > **Les nitrates :**

Présents naturellement dans les eaux en faibles quantités, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maîtrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée ; en 2022 la **moyenne calculée était de 0,4 mg/L**.



### Les trihalométhanes (THM) :

Les THM sont issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. La valeur réglementaire de 100 µg/L est retenue comme n'entraînant pas d'effets sur la santé. **La valeur de 36 µg/L mesurée en 2022 est conforme à la valeur limite réglementaire de 100 µg/L.**

### > Les bromates :



Les bromates se forment à partir des impuretés présentes dans les préparations de chlore utilisées pour la désinfection. La valeur réglementaire de 10 µg/L est retenue comme n'entraînant pas d'effets sur la santé. **La présence de bromates n'a pas été relevée en 2022.**

### > L'aluminium :



L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais est également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. Le dépassement de la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L traduit un défaut dans le traitement ou l'exploitation du réseau. **Les sels d'aluminium ne sont pas utilisés pour le traitement de l'eau de ce réseau, la présence d'aluminium est d'origine naturelle. En 2022, la valeur mesurée était de 30 µg/L.**

### > Les pesticides\* :



Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles, domestiques et des voiries. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L est retenue comme n'entraînant pas d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes décontaminations. **Aucun produit phytosanitaire n'a été mis en évidence sur ce réseau. L'étude complémentaire de recherche de pesticides au robinet du consommateur, menée en 2022, confirme ces résultats.**

## CONSEILS PRATIQUES :

- > Consommer l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson ou les usages alimentaires.
- > Ne pas consommer l'eau, lorsque la couleur, la saveur ou l'odeur, est inhabituelle. Laisser couler l'eau quelques minutes. Si le phénomène persiste signalez-le à la Société Martiniquaise des Eaux (S.M.E.).
- > Après quelques jours d'absence, utiliser le premier jet pour des usages domestiques. Laisser couler l'eau quelques minutes avant de la consommer.
- > Lors de période de sécheresse, limiter autant que possible les usages d'eau, afin d'économiser la ressource en eau. Respecter les mesures préconisées dans l'arrêté préfectoral sécheresse.

## POUR EN SAVOIR PLUS :

Les résultats détaillés sont consultables à la mairie de votre domicile, en scannant le QR code, ou sur internet [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr) ou <https://www.martinique.ars.sante.fr/eau-potable-1>

Pour le réseau **Grand'Rivière** vos interlocuteurs sont :

Le maître d'ouvrage : **Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (Cap Nord)**

L'exploitant : **Société Martiniquaise des Eaux (S.M.E.)**



# QUALITÉ DE L'EAU DU ROBINET 2022 CÔTE NORD ATLANTIQUE

L'eau qui arrive à votre robinet provient de la **Rivière Capot**. La procédure réglementaire de protection de ce captage est engagée. Cette eau est traitée par la **station de Vivé (décantation, charbon actif, ultrafiltration et désinfection)**.

L'eau est régulièrement contrôlée. En 2022, **60** contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la qualité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- > **12** au niveau du captage,
- > **30** au niveau de l'installation de traitement,
- > **18** directement au robinet.

Les analyses effectuées pour le contrôle sanitaire des eaux sont réalisées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé [**le Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique** (chargé notamment des analyses concernant la bactériologie, les analyses physicochimiques et les métaux), **le Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme** (chargé notamment des analyses concernant les pesticides, micropolluants et toxiques), **le Laboratoire Eichrom à Bruz** (chargé des analyses concernant la radioactivité)]. Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés aux seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

L'eau délivrée en 2022 sur votre réseau était de bonne qualité bactériologique, en dépit d'une désinfection irrégulière. Les normes réglementaires ont toujours été respectées pour l'ensemble des substances chimiques indésirables (nitrate, fluor...) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,...) recherchées.



#### > Qualité bactériologique :

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2022, **94%** des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.



#### > Teneur en chlore :

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau ; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore (> 0,6 mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables. La teneur moyenne calculée en 2022 était de **0,55 mg/L** et **37 %** des prélèvements ont dépassé la valeur cible de **0,6 mg/L**.



#### > Les nitrates :

Présents naturellement dans les eaux en faibles quantités, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maîtrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée ; en 2022 la moyenne calculée était de **3,6 mg/L**.

### Les trihalométhanes (THM) :



Les THM sont issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. La valeur réglementaire de 100 µg/L est retenue comme n'entraînant pas d'effets sur la santé. **La moyenne de 12 µg/L calculée en 2022 est conforme à la valeur limite réglementaire de 100 µg/L.**

#### > Les bromates :



Les bromates se forment à partir des impuretés présentes dans les préparations de chlore utilisées pour la désinfection. La valeur réglementaire de 10 µg/L est retenue comme n'entraînant pas d'effets sur la santé. **La moyenne de 0,83 µg/L calculée en 2022 est conforme à la valeur limite réglementaire de 10 µg/L.**

#### > L'aluminium :



L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais est également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. Le dépassement de la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L traduit un défaut dans le traitement ou l'exploitation du réseau. La moyenne calculée en 2022 était de **49 µg/L et plus de 100 %** des résultats ont respecté la valeur guide. **Le traitement aux sels d'aluminium mis en œuvre sur la station de Vivé est maîtrisé.**

#### > Les pesticides\* :



Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles, domestiques et des voiries. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L est retenue comme n'entraînant pas d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes décontaminations. **Six molécules [Chlordécone, HCH Alpha, HCH bêta HCH Gamma (insecticides), Fludioxonil et Azoxystrobine (fongicides)] ont été mises en évidence sur l'eau brute de la rivière Capot qui fait l'objet d'un traitement spécifique. Toutefois, la norme sanitaire de 0,1 µg/L a toujours été respectée au robinet. Par ailleurs, l'étude complémentaire de recherche de pesticides au robinet du consommateur, menée en 2022, n'a pas mis en évidence la présence de molécule phytosanitaire.**

### CONSEILS PRATIQUES :

- > Consommer l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson ou les usages alimentaires.
- > Ne pas consommer l'eau, lorsque la couleur, la saveur ou l'odeur, est inhabituelle. Laisser couler l'eau quelques minutes. Si le phénomène persiste signalez-le à la Société Martiniquaise des Eaux (S.M.E.).
- > Après quelques jours d'absence, utiliser le premier jet pour des usages domestiques. Laisser couler l'eau quelques minutes avant de la consommer.
- > Lors de période de sécheresse, limiter autant que possible les usages d'eau, afin d'économiser la ressource en eau. Respecter les mesures préconisées dans l'arrêté préfectoral sécheresse.

### POUR EN SAVOIR PLUS :

Les résultats détaillés sont consultables à la mairie de votre domicile, en scannant le QR code, ou sur internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr) ou <https://www.martinique.ars.sante.fr/eau-potable-1>

Pour le réseau Cote Nord Atlantique vos interlocuteurs sont :

Le maître d'ouvrage : **Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (Cap Nord)**

L'exploitant : **Société Martiniquaise des Eaux (S.M.E.)**



# QUALITÉ DE L'EAU DU ROBINET 2022 **BASSE POINTE** **MORNE BALAI - DEMARE**

L'eau qui arrive à votre robinet provient de la source Louison, du forage Démare et occasionnellement des sources Mont Pelé 1 et 2. La procédure réglementaire de protection des captages Louison et Démare est engagée tandis que celle des Sources Mont Pélée 1 et 2 est achevée. Ces eaux sont traitées par les stations Louison, Démarre et Trianon (désinfection).

L'eau est régulièrement contrôlée. En 2022, 19 contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la qualité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- > 3 au niveau des captages,
- > 5 au niveau des installations de traitement,
- > 11 directement au robinet.

Les analyses effectuées pour le contrôle sanitaire des eaux sont réalisées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé [le Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique (chargé notamment des analyses concernant la bactériologie, les analyses physicochimiques et les métaux), le Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme (chargé notamment des analyses concernant les pesticides, micropolluants et toxiques), le Laboratoire Eichrom à Bruz (chargé des analyses concernant la radioactivité)]. Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés aux seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

L'eau délivrée en 2022 sur votre réseau était de bonne qualité bactériologique, en dépit d'une désinfection irrégulière. Les normes réglementaires ont toujours été respectées pour l'ensemble des substances chimiques indésirables (nitrate, fluor...) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,...) recherchées.



#### > Qualité bactériologique :

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2022, 91% des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.



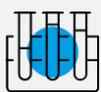
#### > Teneur en chlore :

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau ; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore (> 0,6 mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables. La teneur moyenne calculée en 2022 était de 0,50 mg/L et 20 % des prélèvements ont dépassé la valeur cible de 0,6 mg/L.



#### > Les nitrates :

Présents naturellement dans les eaux en faibles quantités, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maîtrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée ; en 2022 la moyenne calculée était de 2,21 mg/L.



### Les trihalométhanes (THM) :

Les THM sont issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. La valeur réglementaire de 100 µg/L est retenue comme n'entraînant pas d'effets sur la santé. **La valeur de 58 µg/L mesurée en 2022 est conforme à la valeur limite réglementaire de 100 µg/L.**



### > Les bromates :

Les bromates se forment à partir des impuretés présentes dans les préparations de chlore utilisées pour la désinfection. La valeur réglementaire de 10 µg/L est retenue comme n'entraînant pas d'effets sur la santé. **La présence de bromates n'a pas été relevée en 2022.**



### > L'aluminium :

L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais est également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. Le dépassement de la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L traduit un défaut dans le traitement ou l'exploitation du réseau. **Les sels d'aluminium ne sont pas utilisés pour le traitement de l'eau de ce réseau, la présence d'aluminium est d'origine naturelle. En 2022, la valeur mesurée était de 2 µg/L.**



### > Les pesticides\* :

Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles, domestiques et des voiries. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L est retenue comme n'entraînant pas d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes décontaminations. **Aucun produit phytosanitaire n'a été mis en évidence sur ce réseau.**

## CONSEILS PRATIQUES :

- > Consommer l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson ou les usages alimentaires.
- > Ne pas consommer l'eau, lorsque la couleur, la saveur ou l'odeur, est inhabituelle. Laisser couler l'eau quelques minutes. Si le phénomène persiste signalez-le à la Société Martiniquaise des Eaux (S.M.E.).
- > Après quelques jours d'absence, utiliser le premier jet pour des usages domestiques. Laisser couler l'eau quelques minutes avant de la consommer.
- > Lors de période de sécheresse, limiter autant que possible les usages d'eau, afin d'économiser la ressource en eau. Respecter les mesures préconisées dans l'arrêté préfectoral sécheresse.

## POUR EN SAVOIR PLUS :

Les résultats détaillés sont consultables à la mairie de votre domicile, en scannant le QR code, ou sur internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr) ou <https://www.martinique.ars.sante.fr/eau-potable-1>

Pour le réseau **Basse Pointe Morne Balai Démare** vos interlocuteurs sont :  
Le maître d'ouvrage : **Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (Cap Nord)**  
L'exploitant : **Société Martiniquaise des Eaux (S.M.E.)**



# QUALITÉ DE L'EAU DU ROBINET 2022

## AJOUPA BOUILLON FALAISE

L'eau qui arrive à votre robinet provient des sources Mont Pelé 1 et 2. La procédure réglementaire de protection de ces captages est achevée. Ces eaux sont traitées par la station de Trianon (désinfection).

L'eau est régulièrement contrôlée. En 2022, 6 contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la qualité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- > 2 au niveau des captages,
- > 1 au niveau des installations de traitement,
- > 3 directement au robinet.

Les analyses effectuées pour le contrôle sanitaire des eaux sont réalisées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé [le Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique (chargé notamment des analyses concernant la bactériologie, les analyses physicochimiques et les métaux), le Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme (chargé notamment des analyses concernant les pesticides, micropolluants et toxiques), le Laboratoire Eichrom à Bruz (chargé des analyses concernant la radioactivité)]. Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés aux seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

L'eau délivrée en 2022 sur votre réseau était de très bonne qualité bactériologique. Les normes réglementaires ont toujours été respectées pour l'ensemble des substances chimiques indésirables (nitrate, fluor...) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,...) recherchées.



### > Qualité bactériologique :

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2022, 100% des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.



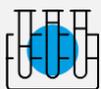
### > Teneur en chlore :

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau ; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore (> 0,6 mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables. La teneur moyenne calculée en 2022 était de 0,68 mg/L et 66 % des prélèvements ont dépassé la valeur cible de 0,6 mg/L.



### > Les nitrates :

Présents naturellement dans les eaux en faibles quantités, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maîtrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée ; en 2022 la présence de nitrates n'a pas été relevée.



### Les trihalométhanes (THM) :

Les THM sont issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. La valeur réglementaire de 100 µg/L est retenue comme n'entraînant pas d'effets sur la santé. **L'eau de ce réseau public n'a pas fait l'objet de recherche de ce paramètre en 2022\*.**



### > Les bromates :

Les bromates se forment à partir des impuretés présentes dans les préparations de chlore utilisées pour la désinfection. La valeur réglementaire de 10 µg/L est retenue comme n'entraînant pas d'effets sur la santé. **La présence de bromates n'a pas été relevée en 2022.**



### > L'aluminium :

L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais est également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. Le dépassement de la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L traduit un défaut dans le traitement ou l'exploitation du réseau. **Les sels d'aluminium ne sont pas utilisés pour le traitement de l'eau de ce réseau, la présence d'aluminium est d'origine naturelle. En 2022, la valeur mesurée était de 16 µg/L.**



### > Les pesticides\* :

Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles, domestiques et des voiries. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L est retenue comme n'entraînant pas d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes décontaminations. **Aucun produit phytosanitaire n'a été mis en évidence sur ce réseau en 2022.**

## CONSEILS PRATIQUES :

- > Consommer l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson ou les usages alimentaires.
- > Ne pas consommer l'eau, lorsque la couleur, la saveur ou l'odeur, est inhabituelle. Laisser couler l'eau quelques minutes. Si le phénomène persiste signalez-le à la Société Martiniquaise des Eaux (S.M.E.).
- > Après quelques jours d'absence, utiliser le premier jet pour des usages domestiques. Laisser couler l'eau quelques minutes avant de la consommer.
- > Lors de période de sécheresse, limiter autant que possible les usages d'eau, afin d'économiser la ressource en eau. Respecter les mesures préconisées dans l'arrêté préfectoral sécheresse.

## POUR EN SAVOIR PLUS :

Les résultats détaillés sont consultables à la mairie de votre domicile, en scannant le QR code, ou sur internet [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr) ou <https://www.martinique.ars.sante.fr/eau-potable-1>

Pour le réseau **Ajoupa Bouillon Falaise** vos interlocuteurs sont :

Le maître d'ouvrage : **Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (Cap Nord)**

L'exploitant : **Société Martiniquaise des Eaux (S.M.E.)**



\* L'annexe II de l'arrêté du 11 janvier 2007 prévoit 1 analyse tous les 2 à 5 ans pour les installations de faibles débits ou pour les réseaux alimentant une faible densité de population

# QUALITÉ DE L'EAU DU ROBINET 2022 AJOUPA BOUILLON BOURG

L'eau qui arrive à votre robinet provient de la source Fond les Sources, des sources Mont Pelé 1 et 2. La procédure réglementaire de protection de ce captage est achevée. Ces eaux sont traitées par les stations de Croix Laurence, Eden et Trianon (désinfection).

L'eau est régulièrement contrôlée. En 2022, 15 contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la qualité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- > 3 au niveau des captages,
- > 2 au niveau des installations de traitement,
- > 10 directement au robinet.

Les analyses effectuées pour le contrôle sanitaire des eaux sont réalisées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé [le Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique (chargé notamment des analyses concernant la bactériologie, les analyses physicochimiques et les métaux), le Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme (chargé notamment des analyses concernant les pesticides, micropolluants et toxiques), le Laboratoire Eichrom à Bruz (chargé des analyses concernant la radioactivité)]. Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés aux seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

L'eau délivrée en 2022 sur votre réseau était de très bonne qualité bactériologique, en dépit d'une désinfection irrégulière. Les normes réglementaires ont toujours été respectées pour l'ensemble des substances indésirables (nitrate,...) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,...) recherchées.



#### > Qualité bactériologique :

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2022, 100% des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.



#### > Teneur en chlore :

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau ; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore (> 0,6 mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables. La teneur moyenne calculée en 2022 était de 0,52 mg/L et 60 % des prélèvements ont dépassé la valeur cible de 0,6 mg/L.



#### > Les nitrates :

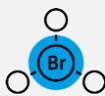
Présents naturellement dans les eaux en faibles quantités, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maîtrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée ; en 2022 la moyenne calculée était de 1,81 mg/L.



### Les trihalométhanes (THM) :

Les THM sont issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. La valeur réglementaire de 100 µg/L est retenue comme n'entraînant pas d'effets sur la santé. **L'eau de ce réseau public n'a pas fait l'objet de recherche de ce paramètre en 2022\*.**

#### > Les bromates :



Les bromates se forment à partir des impuretés présentes dans les préparations de chlore utilisées pour la désinfection. La valeur réglementaire de 10 µg/L est retenue comme n'entraînant pas d'effets sur la santé. **La présence de bromates n'a pas été relevée en 2022.**

#### > L'aluminium :



L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais est également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. Le dépassement de la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L traduit un défaut dans le traitement ou l'exploitation du réseau. **Les sels d'aluminium ne sont pas utilisés pour le traitement de l'eau de ce réseau, la présence d'aluminium est d'origine naturelle. En 2022, la valeur mesurée était de 16 µg/L.**

#### > Les pesticides\* :



Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles, domestiques et des voiries. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L est retenue comme n'entraînant pas d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes décontaminations. **Aucun produit phytosanitaire n'a été mis en évidence sur ce réseau en 2022.**

## CONSEILS PRATIQUES :

- > Consommer l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson ou les usages alimentaires.
- > Ne pas consommer l'eau, lorsque la couleur, la saveur ou l'odeur, est inhabituelle. Laisser couler l'eau quelques minutes. Si le phénomène persiste signalez-le à la Société Martiniquaise des Eaux (S.M.E.).
- > Après quelques jours d'absence, utiliser le premier jet pour des usages domestiques. Laisser couler l'eau quelques minutes avant de la consommer.
- > Lors de période de sécheresse, limiter autant que possible les usages d'eau, afin d'économiser la ressource en eau. Respecter les mesures préconisées dans l'arrêté préfectoral sécheresse.

## POUR EN SAVOIR PLUS :

Les résultats détaillés sont consultables à la mairie de votre domicile, en scannant le QR code, ou sur internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr) ou <https://www.martinique.ars.sante.fr/eau-potable-1>

Pour le réseau **Ajoupa Bouillon Bourg** vos interlocuteurs sont :  
Le maître d'ouvrage : **Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (Cap Nord)**  
L'exploitant : **Société Martiniquaise des Eaux (S.M.E.)**



\* L'annexe II de l'arrêté du 11 janvier 2007 prévoit 1 analyse tous les 2 à 5 ans pour les installations de faibles débits ou pour les réseaux alimentant une faible densité de population

# QUALITÉ DE L'EAU DU ROBINET 2022 **AJOUPA BOUILLON BOUTEILLE ADINET**

L'eau qui arrive à votre robinet provient de la source **Fond les Sources**. La procédure réglementaire de protection de ce captage est achevée. Cette eau est traitée par la **station Eden (désinfection)**.

L'eau est régulièrement contrôlée. En 2022, **8** contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la qualité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- > **1** au niveau du captage,
- > **1** au niveau de l'installation de traitement,
- > **6** directement au robinet.

Les analyses effectuées pour le contrôle sanitaire des eaux sont réalisées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé [**le Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique** (chargé notamment des analyses concernant la bactériologie, les analyses physicochimiques et les métaux), **le Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme** (chargé notamment des analyses concernant les pesticides, micropolluants et toxiques), **le Laboratoire Eichrom à Bruz** (chargé des analyses concernant la radioactivité)]. Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés aux seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

**L'eau délivrée en 2022 sur votre réseau était de très bonne qualité bactériologique, en dépit d'une désinfection irrégulière. Les normes réglementaires ont toujours été respectées pour l'ensemble des substances indésirables (nitrate,...) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,...) recherchées.**



#### > **Qualité bactériologique :**

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2022, **100%** des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.



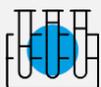
#### > **Teneur en chlore :**

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau ; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore (> 0,6 mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables. La teneur moyenne calculée en 2022 était de **0,61 mg/L** et **50 %** des prélèvements ont dépassé la valeur cible de **0,6 mg/L**.



#### > **Les nitrates :**

Présents naturellement dans les eaux en faibles quantités, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maîtrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée ; en 2022 la **moyenne calculée était de 8 mg/L**.



### Les trihalométhanes (THM) :

Les THM sont issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. La valeur réglementaire de 100 µg/L est retenue comme n'entraînant pas d'effets sur la santé. **L'eau de ce réseau public n'a pas fait l'objet de recherche de ce paramètre en 2022\*.**

### > Les bromates :



Les bromates se forment à partir des impuretés présentes dans les préparations de chlore utilisées pour la désinfection. La valeur réglementaire de 10 µg/L est retenue comme n'entraînant pas d'effets sur la santé. **L'eau de ce réseau public n'a pas fait l'objet de recherche de ce paramètre en 2022\*.**

### > L'aluminium :



L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais est également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. Le dépassement de la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L traduit un défaut dans le traitement ou l'exploitation du réseau. **L'eau de ce réseau public n'a pas fait l'objet de recherche de ce paramètre en 2022. Toutefois, les sels d'aluminium ne sont pas utilisés pour le traitement de l'eau de ce réseau\*.**

### > Les pesticides° :



Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles, domestiques et des voiries. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L est retenue comme n'entraînant pas d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes décontaminations. **Aucun produit phytosanitaire n'a été mis en évidence sur ce réseau en 2022.**

## CONSEILS PRATIQUES :

- > Consommer l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson ou les usages alimentaires.
- > Ne pas consommer l'eau, lorsque la couleur, la saveur ou l'odeur, est inhabituelle. Laisser couler l'eau quelques minutes. Si le phénomène persiste signalez-le à la Société Martiniquaise des Eaux (S.M.E.).
- > Après quelques jours d'absence, utiliser le premier jet pour des usages domestiques. Laisser couler l'eau quelques minutes avant de la consommer.
- > Lors de période de sécheresse, limiter autant que possible les usages d'eau, afin d'économiser la ressource en eau. Respecter les mesures préconisées dans l'arrêté préfectoral sécheresse.

## POUR EN SAVOIR PLUS :

Les résultats détaillés sont consultables à la mairie de votre domicile, en scannant le QR code, ou sur internet [www.eaputable.sante.gouv.fr](http://www.eaputable.sante.gouv.fr) ou <https://www.martinique.ars.sante.fr/eau-potable-1>

Pour le réseau **Ajoupa Bouillon Bouteillé Adinet** vos interlocuteurs sont :  
Le maître d'ouvrage : **Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (Cap Nord)**  
L'exploitant : **Société Martiniquaise des Eaux (S.M.E.)**



\* L'annexe II de l'arrêté du 11 janvier 2007 prévoit 1 analyse tous les 2 à 5 ans pour les installations de faibles débits ou pour les réseaux alimentant une faible densité de population

# QUALITÉ DE L'EAU DU ROBINET 2022 AJOUPA BOUILLON ABANDONNE

L'eau qui arrive à votre robinet provient de la source Fond les Sources, des sources Mont Pelé 1 et 2. La procédure réglementaire de protection de ce captage est achevée. Ces eaux sont traitées par les stations de Croix Laurence et Trianon (désinfection).

L'eau est régulièrement contrôlée. En 2022, 11 contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la qualité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- > 3 au niveau des captages,
- > 2 au niveau des installations de traitement,
- > 6 directement au robinet.

Les analyses effectuées pour le contrôle sanitaire des eaux sont réalisées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé [le Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique (chargé notamment des analyses concernant la bactériologie, les analyses physicochimiques et les métaux), le Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme (chargé notamment des analyses concernant les pesticides, micropolluants et toxiques), le Laboratoire Eichrom à Bruz (chargé des analyses concernant la radioactivité)]. Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés aux seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

L'eau délivrée en 2022 sur votre réseau était de très bonne qualité bactériologique. Les normes réglementaires ont toujours été respectées pour l'ensemble des substances chimiques indésirables (nitrate, fluor...) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,...) recherchées.



#### > Qualité bactériologique :

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2022, 100% des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.



#### > Teneur en chlore :

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore (> 0,6 mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables. La teneur moyenne calculée en 2022 était de 0,66 mg/L et 67 % des prélèvements ont dépassé la valeur cible de 0,6 mg/L.



#### > Les nitrates :

Présents naturellement dans les eaux en faibles quantités, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maîtrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée ; en 2022 la moyenne calculée était de 1,56 mg/L.



### Les trihalométhanes (THM) :

Les THM sont issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. La valeur réglementaire de 100 µg/L est retenue comme n'entraînant pas d'effets sur la santé. **La valeur de 5,8 µg/L mesurée en 2022 est conforme à la valeur limite réglementaire de 100 µg/L.**

#### > Les bromates :



Les bromates se forment à partir des impuretés présentes dans les préparations de chlore utilisées pour la désinfection. La valeur réglementaire de 10 µg/L est retenue comme n'entraînant pas d'effets sur la santé. **La présence de bromates n'a pas été relevée en 2022.**

#### > L'aluminium :



L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais est également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. Le dépassement de la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L traduit un défaut dans le traitement ou l'exploitation du réseau. **Les sels d'aluminium ne sont pas utilisés pour le traitement de l'eau de ce réseau, la présence d'aluminium est d'origine naturelle. En 2022, la valeur mesurée était de 11 µg/L.**

#### > Les pesticides\* :



Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles, domestiques et des voiries. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L est retenue comme n'entraînant pas d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes décontaminations. **Aucun produit phytosanitaire n'a été mis en évidence sur ce réseau en 2022.**

## CONSEILS PRATIQUES :

- > Consommer l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson ou les usages alimentaires.
- > Ne pas consommer l'eau, lorsque la couleur, la saveur ou l'odeur, est inhabituelle. Laisser couler l'eau quelques minutes. Si le phénomène persiste signalez-le à la Société Martiniquaise des Eaux (S.M.E.).
- > Après quelques jours d'absence, utiliser le premier jet pour des usages domestiques. Laisser couler l'eau quelques minutes avant de la consommer.
- > Lors de période de sécheresse, limiter autant que possible les usages d'eau, afin d'économiser la ressource en eau. Respecter les mesures préconisées dans l'arrêté préfectoral sécheresse.

## POUR EN SAVOIR PLUS :

Les résultats détaillés sont consultables à la mairie de votre domicile, en scannant le QR code, ou sur internet [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr) ou <https://www.martinique.ars.sante.fr/eau-potable-1>

Pour le réseau **Ajoupa Bouillon Abandonné** vos interlocuteurs sont :  
Le maître d'ouvrage : **Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (Cap Nord)**  
L'exploitant : **Société Martiniquaise des Eaux (S.M.E.)**



# QUALITÉ DE L'EAU DU ROBINET 2022 **TRINITE POINTE SAVANE**

L'eau qui arrive à votre robinet provient de la rivière Capot. La procédure réglementaire de protection de la rivière Capot est engagée. Cette eau est traitée par la station de Vivé (décantation, charbon actif, ultrafiltration et désinfection).

L'eau est régulièrement contrôlée. En 2022, 68 contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la qualité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- > 12 au niveau du captage,
- > 30 au niveau de l'installations de traitement,
- > 26 directement au robinet.

Les analyses effectuées pour le contrôle sanitaire des eaux sont réalisées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé [le Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique (chargé notamment des analyses concernant la bactériologie, les analyses physicochimiques et les métaux), le Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme (chargé notamment des analyses concernant les pesticides, micropolluants et toxiques), le Laboratoire Eichrom à Bruz (chargé des analyses concernant la radioactivité)]. Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés aux seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

**L'eau délivrée en 2022 sur votre réseau était de très bonne qualité bactériologique. Les normes réglementaires ont toujours été respectées pour l'ensemble des substances chimiques indésirables (nitrate, fluor...) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,...) recherchées.**



#### > Qualité bactériologique :

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2022, 100% des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.



#### > Teneur en chlore :

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau ; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore (> 0,6 mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables. La teneur moyenne calculée en 2022 était de 0,61 mg/L et 40 % des prélèvements ont dépassé la valeur cible de 0,6 mg/L.



#### > Les nitrates :

Présents naturellement dans les eaux en faibles quantités, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maîtrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée ; en 2022 la moyenne calculée était de 3,6 mg/L.

### Les trihalométhanes (THM) :



Les THM sont issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. La valeur réglementaire de 100 µg/L est retenue comme n'entraînant pas d'effets sur la santé. **La moyenne de 9,5 µg/L calculée en 2022 est conforme à la valeur limite réglementaire de 100 µg/L.**

#### > Les bromates :



Les bromates se forment à partir des impuretés présentes dans les préparations de chlore utilisées pour la désinfection. La valeur réglementaire de 10 µg/L est retenue comme n'entraînant pas d'effets sur la santé. **La moyenne de 0,83 µg/L calculée en 2022 est conforme à la valeur limite réglementaire de 10 µg/L.**

#### > L'aluminium :



L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais est également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. Le dépassement de la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L traduit un défaut dans le traitement ou l'exploitation du réseau. La moyenne calculée en 2022 était de **51 µg/L et plus de 100 %** des résultats ont respecté la valeur guide. **Le traitement aux sels d'aluminium mis en œuvre sur la station de Vivé est maîtrisé.**

#### > Les pesticides\* :



Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles, domestiques et des voiries. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L est retenue comme n'entraînant pas d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes décontaminations. **Six molécules [Chlordécone, HCH Alpha, HCH bêta HCH Gamma (insecticides), Fludioxonil et Azoxystrobine (fongicides)] ont été mises en évidence sur l'eau brute de la rivière Capot qui fait l'objet d'un traitement spécifique. Toutefois, la norme sanitaire de 0,1 µg/L a toujours été respectée au robinet. Par ailleurs, l'étude complémentaire de recherche de pesticides au robinet du consommateur, menée en 2022, n'a pas mis en évidence la présence de molécule phytosanitaire.**

### CONSEILS PRATIQUES :

- > Consommer l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson ou les usages alimentaires.
- > Ne pas consommer l'eau, lorsque la couleur, la saveur ou l'odeur, est inhabituelle. Laisser couler l'eau quelques minutes. Si le phénomène persiste signalez-le à la Société Martiniquaise des Eaux (S.M.E.).
- > Après quelques jours d'absence, utiliser le premier jet pour des usages domestiques. Laisser couler l'eau quelques minutes avant de la consommer.
- > Lors de période de sécheresse, limiter autant que possible les usages d'eau, afin d'économiser la ressource en eau. Respecter les mesures préconisées dans l'arrêté préfectoral sécheresse.

### POUR EN SAVOIR PLUS :

Les résultats détaillés sont consultables à la mairie de votre domicile, en scannant le QR code, ou sur internet : [www.eaputable.sante.gouv.fr](http://www.eaputable.sante.gouv.fr) ou <https://www.martinique.ars.sante.fr/eau-potable-1>

Pour le réseau **Trinité Pointe Savane** vos interlocuteurs sont :  
Le maître d'ouvrage : **Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (Cap Nord)**  
L'exploitant : **Société Martiniquaise des Eaux (S.M.E.)**

